



Vandœuvres, le 12 juin 2020
Lge 2015-2020 / CM 42

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 27 janvier 2020

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020

Sous réserve des modifications ci-dessous à apporter, le procès-verbal est approuvé.

Page 13 – dernière ligne du 1er paragraphe :

Concernant la polémique par rapport à la 5G, M. VAUCHER se souvient d'un courrier pour décréter un moratoire sur la commune à l'époque. Il demande quelle est la situation communale, étant donné que le Conseil d'Etat invoque le principe de précaution et gèle les constructions de nouvelles antennes. M. DESPLAND répond qu'il y a un moratoire qui a été décrété par le canton mais pas par la commune. Il y a eu une demande pour une modification d'une antenne sur le terrain de golf. M. DESPLAND n'est pas contre la 5G mais il a donné un préavis négatif parce qu'il connaît l'ensemble du point de vue de la population, en attendant la fin du moratoire. Suite à une conférence avec Swisscom, il a appris que la 5 G n'a pas plus de puissance que la 4G. Il soulève un paradoxe : une majorité de gens manifeste contre la 5G mais veut être connectée partout. Mme ERMACORA a appris que ce qui augmente surtout avec la 5G c'est la consommation en électricité. M. DESPLAND ajoute qu'il y a une transmission beaucoup plus rapide des données. D'après lui la 5G a un avantage c'est qu'elle est directionnelle, on peut l'orienter là où c'est nécessaire, contrairement à la 4G. il ajoute que les normes suisses sont 10 fois plus faibles **strictes** que les normes européennes.